

MES ENFANTS DOIVENT-ILS RESTER INSCRITS AUX PROGRAMMES DE SANTÉ ET DE REPAS ?

(Mise à jour: janvier 2020)



Les programmes tels que Medicaid, CHIP, Marketplace Coverage (« Obamacare »), School Breakfast & Lunch, WIC et SNAP (« timbres alimentaires ») aident vos enfants à être en meilleure santé et plus forts. Vous vous demandez peut-être si le fait que vos enfants soient inscrits à ces programmes de santé et de repas aura un effet négatif sur votre statut d'immigration ou sur votre demande de carte verte. Ce document apporte des réponses aux questions les plus fréquemment posées pour vous aider à prendre les décisions qui conviennent pour votre famille.

Si mon enfant reçoit une couverture santé ou une aide aux repas, me sera-t-il plus difficile d'obtenir une carte verte ? Non. Les prestations santé et repas qu'obtiendront vos enfants ne vous pénaliseront pas lorsque vous ferez une demande de carte verte*.

Nous vous recommandons d'inscrire vos enfants aux programmes de prestations auxquels ils ont droit. Les prestations que vous obtenez pour vos enfants ou d'autres membres de votre famille sont différentes de celles dont vous pouvez bénéficier personnellement. Lorsque vous inscrivez votre nom sur une demande concernant votre enfant, cela ne signifie PAS que vous faites une demande à titre personnel.

Que se passe-t-il si je ne dispose pas de documents d'identité ? Si vous ne disposez pas de documents d'identité et que vous déposez une demande pour votre enfant ou un autre membre de votre famille, vous ne devez fournir aucune information concernant votre statut d'immigration. Vous pouvez dire ou écrire que vous ne postulez pas au programme à titre personnel.

Est-ce que je devrai rembourser au gouvernement les prestations utilisées par mon enfant qui est citoyen américain ? Non. Si votre enfant citoyen américain a déjà droit à des prestations et en reçoit actuellement, votre famille ne devra pas les rembourser à l'avenir.

Les informations que j'indique sur une demande pour mon enfant seront-elles utilisées aux fins de l'application des lois sur l'immigration ? Non.

Toutes les informations que vous inscrivez sur la demande seront uniquement utilisées pour établir si votre enfant a droit au programme. Elles ne seront pas utilisées aux fins de l'application des lois sur l'immigration. Veuillez à ne fournir que les informations requises et ne donnez pas de fausses informations.

Si je fais une demande de prestation pour mon enfant, dois-je fournir des informations me concernant ? Oui, vous devrez fournir certaines informations. La demande requiert des informations concernant les revenus de tous les membres de votre famille, même s'ils ne déposent pas de demande de prestation à titre personnel. Cependant, vous ne devez pas fournir de numéro de sécurité sociale ou d'informations concernant votre statut d'immigration si la demande de prestation ne concerne que vos enfants.

J'ai entendu que les immigrants n'ont plus le droit de s'inscrire au programme Medicaid ou ACA Marketplace. Est-ce vrai ? Non. Les immigrants qui y ont droit peuvent toujours s'inscrire à des programmes d'assurance santé, y compris Medicaid ou d'autres programmes disponibles au titre des faibles revenus, en passant par la plateforme des soins de santé. Le président a émis une ordonnance relative à l'assurance santé, mais elle ne s'applique que lorsqu'une personne fait une demande de visa d'immigration ou de carte verte auprès d'un consulat à l'étranger.



POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, RENDEZ-VOUS SUR
WWW.PROTECTINGIMMIGRANTFAMILIES.ORG